

Rapport moral du Président DORMOY Assemblée générale du 26 Avril 2025

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Maire, Messieurs les parlementaires, Monsieur le directeur de la DDT, mesdames, messieurs

Chers amis chasseurs,

C'est toujours un plaisir de se retrouver, si nombreux, pour une assemblée générale de la Fédération. C'est le témoin de la vitalité de notre réseau cynégétique départemental et le signe de notre engagement au service de notre passion et je vous remercie pour votre présence aujourd'hui.

Je souhaite revenir, avec vous, sur plusieurs enjeux majeurs qui concernent notre activité, notre passion.

Depuis octobre 2024, nous mettons en œuvre notre nouveau Schéma Départemental de gestion cynégétique. Ce document, fruit d'un travail collectif, vise à assurer un équilibre durable entre la faune, les habitats et nos activités de chasse. Il permet d'adapter nos pratiques aux réalités du territoire et aux enjeux actuels. Ce document intègre des nouveautés : certaines ont été identifiées lors de la concertation départementale et d'autres s'imposent à nous du fait de l'évolution de la loi chasse.

Sans refaire un inventaire à la Prévert, nous avons fait le choix de développer encore nos actions en matière de sécurité notamment avec l'obligation du port du gibier fluo lors des chasses collectives au petit gibier. Dans un autre registre nous affichons également fièrement notre volonté de développer nos actions de protection et de

restauration de l'environnement. Avec pour principe « qu'il n'y pas d'espèces sans habitat ! »

Comme je le disais certaines actions s'imposent à nous puisque la réglementation nationale nous a obligé à modifier notre convention d'agraineage en intégrant, notamment la limitation des jours d'agraineage et une période d'interdiction. Elle nous a obligé également à rendre possible la chasse pendant les actions de récolte. J'ai clairement contesté ces nouveautés et je vous assure que nous avons tout fait pour les adapter à notre département avec tout le pragmatisme et le bon sens que nous pouvions y associer.

Il nous reste maintenant un peu moins de 6 ans pour déployer les actions du Schéma Départemental et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés d'ici 2030.

Je profite maintenant de me tenir devant vous pour souligner mon soutien et celui de la FDC 70 à l'Office Français de la Biodiversité (OFB). En effet, à la suite des polémiques et des attaques qu'ils ont traversées en 2024 et début 2025, il est essentiel que nous leur apportions notre soutien et que nous travaillions ensemble pour renforcer la gestion et la protection de notre biodiversité. Personnellement, je trouve inadmissible que des hommes et des femmes politique de tout bord qu'ils soient puissent remettre en cause la légitimité et l'intégrité de l'OFB. La collaboration avec l'OFB est indispensable pour assurer une gestion cohérente et efficace de nos espaces naturels. Tous ici dans cette salle, nous pouvons témoigner de la nécessité d'une police de l'environnement

Malheureusement, nous devons faire face à un manque criant d'agents chargés de faire respecter la réglementation. J'entends dire que les Fédération des chasseurs pourraient récupérer la compétence de la police de la chasse... Mais avec quels moyens et surtout avec quelle légitimité ? Nous ne sommes qu'une association et nous n'aurons jamais les prérogatives d'un service de police de l'Etat. Que pourra faire la

Fédération avec une poignée d'agents assermentés... Contrôler des permis ? contrôler le marquage des animaux ?

Ce n'est pas de cette Police dont nous avons besoin. Il faut un service fort qui peut lutter contre le braconnage et notamment la nuit, contre les réseaux et la chasse avec des engins prohibés. Et cette lutte ce n'est pas la Fédération qui peut l'organiser c'est l'OFB. Alors je me tourne, comme en 2022 comme en 2023, comme en 2024 vers nos parlementaires pour qu'ils fassent remonter ce message au niveau national.

Je souhaite maintenant évoquer un sujet tout aussi préoccupant ce sont les dégâts de grand gibier aux cultures agricoles. Ces deux dernières années la situation s'est améliorée mais la charge de l'indemnisation des dégâts est une épée de Damoclès qui plane toujours au-dessus de nos têtes de chasseurs. Depuis plusieurs années, l'Etat aide les chasseurs au financement de ces indemnisations car les montants des indemnisations sont élevés, atteignant environ 90 millions d'euros en 2022-2023, après avoir dépassé les 100 millions d'euros en 2021-2022.

Toutefois, l'aide allouée aux chasseurs de France a été amputée de 10 millions d'euros sur deux ans. Ce n'est pas une paille et ce n'est pas sans conséquence, car cela met à mal l'accord signé avec l'Etat en 2022.

C'est pourquoi, tous les présidents de Fédération des chasseurs de France ont voté à l'unanimité lors du congrès national qu'à la suite de l'amputation d'une partie de la somme prévue dans le plan d'accompagnement national, les petits dossiers de dégâts, c'est-à-dire ceux en dessous des seuils que nous connaissions jusqu'en 2023, ne seront plus payés pour la saison 2025-2026.

J'aimerais évoquer maintenant l'action malicieuse menée par Pierre Rigaud (notre ami anti-chasse) en Haute-Saône. Cette action a suscité beaucoup d'émoi. En effet, nous nous pensions à tort préservés de ce type d'action médiatique. Il est crucial que nous restions vigilants face

à ces initiatives qui, souvent, cherchent à discréditer notre activité et à pousser les chasseurs dans leur retranchement afin de les faire passer pour des personnes violentes et dangereuses grâce à un montage vidéo qui biaise la réalité. Face à ces stratégies, nous devons être vigilants dans nos communications et dans l'utilisation des réseaux sociaux.

Sans transition, je veux justement continuer avec un sujet où nos opposants ne veulent pas reconnaître notre légitimité et nos compétences : Il s'agit de la restauration et de la préservation des habitats naturels. La Fédération des chasseurs de Haute-Saône s'engage de plus en plus activement dans cette thématique : plantations de haies, restauration de mares, création d'habitats pour favoriser la biodiversité etc... Ces actions, très importantes pour la faune sauvage et leurs milieux sont soutenues financièrement par des politiques et des organismes publiques que je tiens ici à saluer : le programme écocontribution, les règlements d'intervention régionaux, nos projets avec les syndicats de rivières et surtout l'Agence de l'eau qui ces dernières années a largement contribué au développement de nos actions en faveur de l'environnement. Dans ce dossier, seule ombre au tableau, notre difficulté à développer des projets avec le Département. J'espère que le changement récent de présidence permettra de faire évoluer cette situation. Je profite de la présence du Jean Marie Bertin pour renouveler notre demande de rencontre avec le département et notamment les élus en charge de l'environnement.

Enfin, l'équilibre entre la forêt et le gibier reste une priorité. Et il est essentiel de maintenir une relation dynamique et harmonieuse entre la population de gibier et l'écosystème forestier. La surveillance de ces indicateurs, variations de population, état de la végétation, diversité biologique, structure de l'habitat et signes de dégradation écologique, est essentielle pour détecter précocement tout déséquilibre.

Toutefois, il est hors de question que la Fédération et les chasseurs de Haute Saône endossent une mission visant à faire baisser de manière exagérée les populations d'ongulés. Notre responsabilité est de préserver la biodiversité et la santé des forêts en travaillant en partenariat avec les forestiers, en utilisant des méthodes adaptées et en évitant toute démarche qui pourrait compromettre cette harmonie. Ainsi la Fédération est prête à se lancer pleinement dans la mise en place de suivis scientifiques et qualitatifs des populations de grands ongulés et de leur équilibre avec leurs habitats. Ces suivis, nommés ICE pourront être déployés avec les forestiers et j'ai été ravi d'apprendre, la semaine dernière que l'ONF sera à nos côtés pour poursuivre cette démarche et je ne doute pas qu'il en sera de même pour les forestiers privés.

Dans notre réflexion, il est essentiel d'aborder la méthode Brossier Pallu, souvent évoquée pour son approche intuitive. Cette méthode consiste à analyser les phénomènes en s'appuyant sur des observations et une interprétation subjective. Cependant, il est important de faire preuve d'esprit critique : cette méthode, ne repose pas sur des fondements rigoureux. Elle manque en effet de la reproductibilité propre aux méthodes scientifiques. Ainsi, si certains volets de la méthode Brossier Pallu peuvent constituer un outil complémentaire pour nourrir notre compréhension, elle ne saurait se substituer à une démarche scientifique rigoureuse. Il convient donc de l'utiliser avec discernement, en étant conscient de ses limites et de sa nature non scientifique.

Je termine par une information importante qui nécessitera notre mobilisation, la FNC organise un mouvement coordonné dans un maximum de communes de France le samedi 17 mai 2025 à 11h00. L'objectif est de vous rendre dans les mairies pour remettre au maire un manifeste qu'il pourra signer en gage de soutien.

Une photo devra être prise à cette occasion devant la mairie et publiée sur les réseaux sociaux.

Nos revendications ne sont pas de la compétence municipale mais le maire comprend l'intérêt d'avoir des chasseurs dans sa commune et le plus souvent, il est attaché à sa société de chasse.

Le manifeste sera diffusé dans les prochains jours par mail et vous pouvez également en retrouver dans les documents que nous vous avons remis à l'entrée.

Chers amis, notre département a besoin de notre engagement. Ensemble, poursuivons nos efforts pour une chasse durable, respectueuse de la nature, et qui contribue à la préservation de notre patrimoine environnemental.

Je vous remercie pour votre attention et votre dévouement.

Vive notre engagement commun et Vive la chasse en Haute-Saône.

Merci.